

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

DIRECTION DES SERVICES
JUDICIAIRES

SERVICE DE L'ORGANISATION
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

SECRET N° 78/705 du 4/12/78
/MJT-SGAJ-DSJ.
portant nomination de Monsieur OSSOMBI Odilon
en qualité d'Auditeur de Justice.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.

VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
VU l'acte 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
VU la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut Général de la Magistrature et les textes subséquents ;
VU le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
VU le décret 62/130/MF du 29 Mai 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires ;
VU l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation judiciaire et la compétence des juridictions ;
VU le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature ;
VU l'acte 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
VU le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
VU le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant institution, organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration Judiciaire ;
VU la requête de l'intéressé en date du 1er Août 1978 ;

SECRET :

ARTICLE 1ER :

Monsieur OSSOMBI ODILON, licencié en Droit de Nationalité Congolaise est nommé Auditeur de Justice (indice 720).

.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 4 Décembre 1978

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et du Travail

André MOUELE.-

Le Ministre des Finances

H. LOPES.-

RELATIONS :

SCAJ-DSJ	2
D.E.	1
D.C.F.	1
B/Courrier	1
Parquet Général C.A.	1
J.O.R.P.C.	1
Intéressé	1.